

RUBRIQUE 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion
 Synonymes : Nissen SOLID PAINT MARKER Low Corrosion White, Low Corrosion Yellow, Low Corrosion Red, Low Corrosion Black

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.
 Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
 1201 Pratt Boulevard
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746
 Phone: (847) 956-7600
 Fax: (847) 956-9885
 E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification**

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage**

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement : Danger
 Mentions de danger : H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Conseils de prudence : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un médecin
 P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
 P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

66,91 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)
66,91 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)
66,91 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification
titanium dioxide	(N° CAS) 13463-67-7	8,189 - 19,83	Carc. Not classified
Stearmide MEA	(N° CAS) 111-57-9	9,6045 - 12,16	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Carbon black	(N° CAS) 1333-86-4	0 - 9	Carc. 2, H351
Methyl ester, soybean oil	(N° CAS) 68919-53-9	3,74 - 5,65	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
ethyl lactate	(N° CAS) 97-64-3	1,695 - 4,5	Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Ethyl acetate	(N° CAS) 141-78-6	0,226 - 1,8	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Butyl acetate	(N° CAS) 123-86-4	0,636 - 1,69	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
2-aminoethanol	(N° CAS) 141-43-5	0,504489 - 0,608	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.
- Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Produits incompatibles : Oxydants forts.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
ethyl lactate (97-64-3)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Ethyl acetate (141-78-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1440 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	400 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Ethyl acetate (141-78-6)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1400 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
Methyl ester, soybean oil (68919-53-9)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Butyl acetate (123-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	713 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	150 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	950 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	200 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	710 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	950 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	713 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	150 ppm
Stearmide MEA (111-57-9)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
2-aminoethanol (141-43-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	7,5 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	3 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	15 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	6 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & skin irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	6 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	3 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	15 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	6 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	7,5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	3 ppm
titanium dioxide (13463-67-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière totale), (note1)

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3,5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Empêcher toute fuite ou déversement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë : Non classé

ethyl lactate (97-64-3)	
DL50 orale rat	> 4090 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5400 mg/m ³

Ethyl acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 18 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	5620 mg/kg de poids corporel

Butyl acetate (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 14112 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 21 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	10760 mg/kg de poids corporel

2-aminoethanol (141-43-5)	
DL50 orale rat	1515 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1822 (1822 - 3451) mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1,3 mg/l
ATE US (voie orale)	1515 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1822 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l/4h

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,6 mg/m ³ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé.

titanium dioxide (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Carbon black (1333-86-4)

Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.
-------------	---

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ethyl acetate (141-78-6)

CL50 poisson 1	220 mg/l
CE50 Daphnie 1	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	< 9,35 mg/l

Stearmide MEA (111-57-9)

CL50 poisson 1	31 mg/l 96 h
----------------	--------------

2-aminoethanol (141-43-5)

CL50 poisson 1	165 mg/l 48 h
CE50 Daphnie 1	65 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

ethyl lactate (97-64-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Ethyl acetate (141-78-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Stearmide MEA (111-57-9)

Biodégradation	69 % 28 d
----------------	-----------

2-aminoethanol (141-43-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Carbon black (1333-86-4)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Ethyl acetate (141-78-6)

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

Stearmide MEA (111-57-9)

Log Pow	> 4,46
---------	--------

2-aminoethanol (141-43-5)

Log Pow	-1,31
---------	-------

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

12.4. Mobilité dans le sol

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Ecologie - sol	Non établi.
----------------	-------------

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

In accordance with US-DOT 49-CFR and the HMR / TDG / ADR / IMDG / ICAO / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Non applicable

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations États-Unis

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ethyl acetate (141-78-6)

CERCLA RQ	5000 lb
-----------	---------

Butyl acetate (123-86-4)

CERCLA RQ	5000 lb
-----------	---------

15.2. Réglementations internationales Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les composants sont répertoriés dans la Liste canadienne des substances domestiques (DSL).

Ethyl acetate (141-78-6)

Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)

15.3. Les réglementations américaines

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Réglementations nationales ou locales	Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable. Californie Prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.
---------------------------------------	--

Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

ethyl lactate (97-64-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Ethyl acetate (141-78-6)

U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Butyl acetate (123-86-4)

U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

2-aminoethanol (141-43-5)

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Substances
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - Carcinogens
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Emission Levels (ELs)

titanium dioxide (13463-67-7)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Carbon black (1333-86-4)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nissen SOLID PAINT MARKER - Low Corrosion

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Abréviations et acronymes:

ATE: estimation de toxicité aiguë
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
OSHA: Occupational Safety & Health Administration
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
TWA: Poids moyen
TSCA: Toxic Substances Control Act

Danger pour la santé NFPA

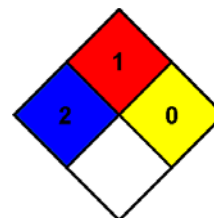
: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43017
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit